

UN3481, PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT

Envois par mode maritime selon le Code IMDG – Amdt 42-24 (2025)

Seuls les employés formés en TMD sont autorisés à expédier des piles au lithium selon ce guide.

Petites piles & batteries exemptées

– Disposition particulière 188 –
(Guide d'expédition de MD #25)



- Énergie nominale
 - Piles (≤ 20 Wh)
 - Batteries (≤ 100 Wh)

Piles & batteries réglementées

– Instruction d'emballage P903 –
(Guide d'expédition de MD #21)



- Énergie nominale
 - Piles (> 20 Wh)
 - Batteries (> 100 Wh)